

COMMUNE DE VERGEZAC
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 janvier 2015
(Convocation du 08 janvier 2015)

Date / heure : jeudi 20 novembre 2014 à 20 h 30

Lieu : Mairie Vergezac.

Ordre du jour :

- Convention assistance retraites en partenariat avec le Centre de Gestion 43
- Paiement des factures d'eau par TIP
- Partenariat avec la Communauté d'Agglomération en matière d'urbanisme
- Décision modificative budget Eau et Assainissement

Appel des membres :

Présents : TOURETTE, J-Pierre, Maire, FAISANDIER, Jocelyne (1^{er} Adjoint), RUAT, J-Marie (2^{ème} Adjoint), LAURES Jean Paul (3^{ème} Adjoint), BELLEDENT Louis, SEULIN, Patrick, CESLSI, Philippe, QUOIZOLA, Philippe, ROCHETTE, Adeline (arrivée au 2^{ème} sujet).

Absent (s) : BRUN Yannick

Excusés : MAUVOISIN, David.

Secrétaire de séance : FAISANDIER Jocelyne

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2015

Convention assistance retraites en partenariat avec le Centre de Gestion 43

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL ;

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie, ce dernier demande une participation financière.

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

VOTES : POUR 8 / CONTRE 0

Paiement des factures d'eau par TIP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la direction générale des finances publiques (DGFIP) met à dispositions des Collectivités Territoriales différents moyens techniques permettant aux usagers le paiement des produits locaux (factures d'eau et d'assainissement par exemple)

Ainsi, Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV), qui édite et met en forme les redevances d'eau et d'assainissement de la Commune, propose d'évoluer vers le paiement par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) sans coût de mise en place.

De plus, dès 2015, le format actuel de facture ne sera plus maintenu par le SGEV, et il convient de bénéficier de ce nouveau service dès à présent.

La commune doit prendre à sa charge les coûts de traitement des TIP par le Centre d'encaissement de Lille, soit 0.076 € HT par TIP présenté (60% des abonnés environ, soit 10 € HT par an environ).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De proposer aux usagers du service d'eau et d'assainissement le TIP comme nouveau moyen de paiement.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention à établir avec le Centre d'Encaissement de Lille,

VOTES : POUR 7/ CONTRE 2

Partenariat avec la Communauté d'Agglomération en matière d'urbanisme

Information du Conseil : Jusqu'au 1^{er} juillet 2015, les dossiers en matière d'urbanisme sont encore instruits par la D.T. (Développement du Territoire). Après cette date, ils le seront par la Communauté d'Agglomération puis envoyés en Mairie.

(Pas de vote)

Décision modificative budget eau et assainissement

Les crédits prévus à certains chapitres du budget eau et assainissement (section fonctionnement) étant insuffisants, il a lieu de procéder aux modifications suivantes :

Compte 6152 : -1200

Compte 6542 : +1200

VOTES : POUR 8 / CONTRE 1

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire : J-Pierre TOURETTE

P/O : Jocelyne FAISANDIER et J-Paul LAURES (Les rapporteurs)